

Procès-verbal de la séance constitutive de l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Nord

**Mardi 13 juin 2023, à 19h30, Au Temple du Bas
rue du Temple-Neuf 5, à Neuchâtel**

Madame Aude Boni de l'association Ecoparc, modératrice de la soirée, souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente les différents intervenants :

- Madame Nicole Galland, présidente de la commission du Conseil général des assemblées citoyennes et des quartiers
- Monsieur Daniel Veuve, chancelier
- Monsieur Bertrand Cottier, chef du Service de la population et des quartiers
- Monsieur Sylvain Ghirardi, chef du Service de la cohésion sociale

Présentation des Assemblées citoyennes

Mme Nicole Galland adresse un message de bienvenue aux personnes présentes pour cette séance constitutive en expliquant que les assemblées citoyennes sont des outils complémentaires pour renforcer la démocratie et une opportunité à prendre part au dialogue.

Les chefs de services présents s'appuient sur une présentation diffusée sur grand écran pour expliciter le concept et les objectifs des assemblées citoyennes et plus particulièrement :

- Le découpage territorial du territoire communal en sept assemblées citoyennes
- Les outils à disposition que sont le mandat citoyen, le projet citoyen et la résolution
- Les cheminements que suivent le mandat, le projet ou la résolution
- Les rôles primordiaux des délégué-e-s de quartier
- Les rôles et la composition des bureaux des Assemblées citoyennes

La modératrice ouvre ensuite la partie des « questions - réponses » qui donne lieu à des nombreux échanges, notamment sur les aspects d'information et de communication, avec les différents intervenants.

Constitution du bureau de l'Assemblée citoyenne

Après quelques échanges l'assemblée se détermine par un vote à main levée pour constituer un bureau de 7 membres (62 suffrages) au lieu de 5 membres (54 suffrages) et 9 membres (5 suffrages).

Le tirage au sort effectué par la modératrice désigne les citoyen-ne-s suivant-e-s membres du bureau :

- Monsieur Jean-Pierre Emery
- Monsieur Thibaud Métral
- Madame Maria Chiara Vannetti
- Madame Mylène Mangé
- Madame Elsa Placi
- Monsieur Simon Marullo
- Monsieur Charles Dowd

qui déclarent accepter faire partie du bureau de l'Assemblée citoyenne de Neuchâtel Nord. 5 personnes refusent le poste.

Les membres du bureau sont informés de l'opportunité de suivre une formation en vue d'assumer leur rôle, le 19 août ou le 2 septembre.

Informations et conclusion participative

La modératrice informe que la prochaine assemblée citoyenne est fixée au lundi 20 novembre 2023 et que le délai pour le dépôt des propositions auprès du guichet d'accueil est fixé au mardi 31 octobre 2023.

Pour conclure, il est proposé aux membres présents de déposer un post-it sur les panneaux prévus à cet effet avec leur ressenti sur la soirée et leur souhait pour les prochaines assemblées.

La séance est levée à 21h15.

Neuchâtel, le 14 juin 2023

Gaudelin Suter,
Rédacteur du procès-verbal